



EAU DECHETS ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

CS 40509

32021 AUCH CEDEX 9

DELIBERATION n° CS 15 11 21
Séance du mardi 23 Novembre 2021

**MARCHE MULTI-ATTRIBUTAIRES POUR LA MISE A DISPOSITION ET LA GESTION DE PERSONNEL
INTERIMAIRE**

Nombre de membres

En exercice : 19
 Présents : 16
 Pouvoir : 0
 Absent : 3

Date de la convocation

Le 15 Novembre 2021

Date d'affichage

26/11/2021

Le mardi 23 Novembre 2021 à 9 heures 30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : MM Francis DUPOUEY, Jean-Pierre SALERS, Patrick DUBOSC, Jacques FAUBEC, Patrice SUAREZ, Gérard LILLE, Jacques MORLAN, Jean-Claude BOURGUIGNON, Thierry REVEIL, Claude NEF, Jean Paul FORMENT, Benoit DESENLIS, Didier DUPRONT, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, Mme Céline SALLES

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Roger COMBRES est suppléé par M. Christian CUVELLIER

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, M Jean FALCO, Mme Françoise CARRIE

Monsieur le Président informe l'Assemblée, qu'un Appel d'Offres ouvert a été lancé concernant la mise à disposition et la gestion de personnel intérimaire. Il s'agit d'un marché à bons de commande multi-attributaires avec attribution en cascade, consistant à contacter d'abord l'opérateur économique dont l'offre a été considérée la meilleure en fonction des critères d'attribution définis dans le règlement de la consultation, puis à s'adresser au second (titulaire du deuxième rang) uniquement dans le cas où le premier n'a pas la capacité de réaliser la prestation puis à s'adresser au troisième (titulaire du troisième rang) uniquement dans le cas où le deuxième n'a pas la capacité de réaliser la prestation. Trigone n'est engagé sur aucun montant minimum de commande vis-à-vis des titulaires. La durée du marché sera d'un an renouvelable trois fois.

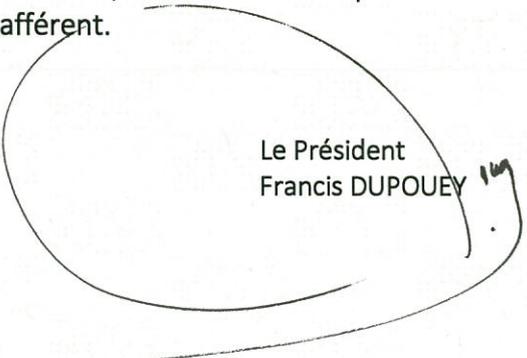
La Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir 3 agences d'intérim et a établi le classement suivant :

- 1- JOB32 (titulaire du premier rang)
- 2- JUBIL INTERIM GIMONT (titulaire du second rang)
- 3- ADECCO FRANCE (titulaire du troisième rang)

**Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés
DELIBERE ET DECIDE**

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché à bons de commande multi-attributaires avec les agences JOB32, JUBIL INTERIM GIMONT, ADECCO FRANCE pour une durée de 1 an reconductible 3 fois ainsi que tous les documents y afférent.

Le Président
Francis DUPOUEY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.